CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mardi 14 juin 2011, tenue dès 19.30 h au 3e étage de la Mairie.

Présidence : M. Patrick Morand

Procès-verbal : M. Vladimir Carbone, chancelier municipal

M. P. Morand, président, PLR : ouvre la séance et salue le Conseil municipal (Mme I. Moeschler est excusée), la presse et le public. Il adresse un salut particulier à M. P. Zürcher, directeur de Stanconcept, M. R. Rollier administrateur des finances et M. J.-C Scherler, attaché commercial auprès du département des finances.

Ordre du jour

L'ordre du jour n'est pas modifié :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2011
3. Comptes 2010 (D. Bloch)
3.1. Approbation formelle des comptes de la communauté du Collège du district
3.2. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2010 présentant un excédent de charges de CHF 539'174.73
4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 450'000.- pour assumer les coûts d'étude et la réalisation d'une installation de couverture de la place de la Liberté : arrêté du Conseil général (A. Olivieri)
5. Rapport de gestion 2010 : information (R. Matti)
6. Projet de construction de l'Ecole des Collonges : information orale sur le nouveau programme de procédure (R. Matti)
7. Position CM et décision CG sur la motion FOR (C. Frioud Auchlin et J.-P. Latscha) « Révision de deux règlements communaux » (R. Morand)
8. Position CM et décision CG sur la motion FOR (J.-P. Latscha) « Tourner sur route » (R. Matti)
9. Rapport CM en réponse à la motion FOR (A.-C. Christen) « Numérisation de la Feuille officielle du district » (R. Matti)
10. Interventions parlementaires et développements
11. Questions simples et traitement
12. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 31 conseillères et conseillers.

Forum Neuvevillois (FOR)	: Mmes	Christen Anne-Claude, Dietschi Nicole, Frioud Auchlin Catherine, Honsberger Sylvia
	MM.	Althaus Jean-Pierre, Antille Philippe, Bloch Jean-Louis, Jau Cédric, Latscha Jean-Pierre, Maitin Gilles, Olivieri Giuseppe
Parti Radical (PLR)	: Mmes	Chevailler Monique, Imer Milly
	MM.	Aegerter Pascal, Ammann Jean-Philippe, Binggeli Alain, Bourquin Ralph, Devaux Jean-Philippe, Murier Thierry
Parti Socialiste (PS)	: Mmes	Petignat Ruth, Petignat Valérie, Stoepfer Véronique
	MM.	Fragnoli David, Friedli Paul, Stoepfer Jean
Union Démocratique du Centre (UDC)	: MM.	De Montet Nicolas, Gutmann Anton, Hübscher Claude, Lehmann Martin, Verdon Gabriel

Excusés : Mmes Béguelin Marie-Claude (PS) et Percassi Marie-France (PS)
M. Ferrier Christian (FOR)

Absente : Mme Rollier Laure (PS)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2011

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans modification.

3. Comptes 2010 (D. Bloch)

3.1. Approbation formelle des comptes de la communauté du Collège du district

Mme D. Bloch, conseillère municipale : *« Vous avez reçu le compte du Collège du district, dont les charges sont réparties selon la clé en vigueur entre les communes de La Neuveville, Diesse, Lamboing, Nods et Prêles. La commission de la communauté scolaire du Collège propose leur approbation. La rénovation du terrain de sport, décidée par le Conseil général, a débuté en 2010. Il est réjouissant de constater que les charges du collège sont inférieures de 14 % au budget, en partie parce que la dépréciation des travaux effectués incombe aux communes individuellement. Il est à noter que, par souci de transparence, le compte de quelque CHF 70'000.-, géré par la direction, a été intégré aux comptes depuis 2010. Je demande l'entrée en matière. »*

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme D. Bloch, conseillère municipale : propose de passer la parole à M. R. Rollier, administrateur des finances de la Municipalité et du Collège pour des informations plus détaillées.

M. P. Morand, président, PLR : donne la parole à M. R. Rollier.

M. R. Rollier, administrateur des finances : *« Le compte de fonctionnement laisse apparaître un montant à répartir entre les communes membres de CHF 462'281.10, dont CHF 298'319.- sont à la charge de La Neuveville, selon la clef de répartition découlant du règlement d'organisation du syndicat. Il fait apparaître une charge inférieure de quelque CHF 48'000.-. Cette charge inférieure résulte essentiellement de la dépréciation non comptabilisée de CHF 31'000.- au total. En effet, les investissements effectués au Collège sont financés par les communes membres individuellement. C'est dire que la dépréciation fait partie également de leur compte respectif. Par ailleurs, le budget est strictement respecté avec des charges régulièrement inférieures. Quant à la place de sports, les travaux sont en cours de réalisation. Ils ont débuté l'an dernier et le montant à charge de notre Commune au 31 décembre 2010 est de CHF 115'962.90. »*

M. R. Bourquin, PLR : *« Les comptes de la communauté du Collège de district ont-ils été vérifiés, si oui, par qui et quand ? Les réviseurs ont-ils proposé l'acceptation de ceux-ci ? En cas de réponse positive, la fraction libérale-radicale les accepte formellement et demande que ces informations soient fournies d'office aux membres du Conseil général à l'avenir. »*

Mme D. Bloch, conseillère municipale : l'organe de vérification des comptes recommande leur approbation.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général approuve les comptes de la communauté du Collège du district.***

3.2. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2010 présentant un excédent de charges de CHF 539'174.73

Mme D. Bloch, conseillère municipale : *« Chaque année, la séance de la présentation des comptes au Conseil général me reporte au temps où, après une année de travail, je recevais mon carnet scolaire.*

Le temps des explications était venu, sans possibilité de modifier le résultat obtenu. La situation est un peu différente, dans la mesure où le résultat du compte renvoie au budget préparé par le responsable de chaque dicastère, qui le discute dans sa commission, puis transmet ses projections au service des finances. Les données élaborées par le service des finances, ont été revues par la commission des finances, approuvées par le Conseil municipal et enfin par le Conseil général. Il faut se rappeler également que moins de 20 % des dépenses du compte de fonctionnement sont influençables par le travail du Conseil municipal et/ou du Conseil général. Le compte 2010 doit être comparé au budget établi en 2009, première année de cette législature. Ce budget a été élaboré par M. Schwab, notre ancien administrateur des finances. Par contre, le bouclement a été effectué par M. Rollier, notre nouvel administrateur des finances, entré en fonction en décembre 2010. Cette transition peut expliquer quelques différences de comptabilisation mineures, qui relèvent des habitudes professionnelles. Avant de poursuivre, je tiens à remercier mon équipe. Je remercie Mme Tania Lohri, bras droit de l'administrateur des finances, Mme Amandine Honsberger, qui gère la facturation des services, et M. Jean-Claude Scherler, notre collaborateur technico-commercial. Je remercie M. Schwab, qui a eu à cœur d'assurer une passation de pouvoir harmonieuse et last but not least, M. Raymond Rollier, notre nouvel administrateur des finances. Je les remercie tous pour leur engagement, leur professionnalisme, la qualité de leur travail et leur disponibilité. Je remercie également la commission des finances, dont les critiques constructives seront reprises pour l'élaboration du budget 2012, travail qui va commencer dès maintenant. Le compte présente un excédent de charges de l'ordre de seulement 2 % de la masse financière traitée, même si la différence avec le budget peut apparaître importante. Le département des finances souhaite vous expliquer ce résultat du compte de manière compréhensible et en toute transparence. Nous souhaitons également vous fournir des informations utiles à vos prochaines prises de décisions financières : couverture de la Place de la Liberté, construction d'une Ecole des Collonges, réfection de la Rue du Port, entrée éventuelle dans le syndicat de la Brunnmühle, notamment. M. Rollier, M. Scherler et moi-même allons vous présenter les comptes de manière plus détaillée et nous serons à votre disposition pour vos questions ensuite. Je demande l'entrée en matière. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme D. Bloch, conseillère municipale : propose de donner la parole à M. R. Rollier, administrateur des finances de la Municipalité.

M. P. Morand, président, PLR : donne la parole à M. R. Rollier.

M. R. Rollier, administrateur des finances : *« C'est avec plaisir que je vais apporter quelques compléments aux différents points soulevés par Mme Bloch. Il s'agit de relever les principaux éléments du compte 2010 et finalement voir à quoi sont destinés les impôts communaux que paie chacun de nous. Pour terminer, nous aborderons la projection de la situation financière de la commune selon les investissements décidés. Voyons comment se présente le résultat qui est publié dans le compte :*

- *Résultat avant dissolution d'éventuelles réserves et avant les dépréciations légales*
- *Charges totales CHF 24 078 896.37*
- *Revenus totaux ./. CHF 23 614 272.84*
- *Excédent de charges CHF 464 623.53*

- *Résultat avant dissolution de réserves et après dépréciations*
- *Excédent de charges CHF 464 623.53*
- *Dépréciations harmonisées CHF 778 551.20*
- *Excédent de charges effectif CHF 1 243 174.73*

- *Résultat après dépréciations et dissolution de réserves*
- *Excédent de charges CHF 1 243 174.73*
- *Réserves diverses ./. CHF 304 000.00*
- *Réserves fiscales ./. CHF 400 000.00*
- *Excédent charges final CHF 539 174.73*

Comme proposé en préambule, voyons en quelques chiffres comment sont utilisés nos impôts :

- *Législatif CHF 51 000.00 Fiduciaire*
- *Exécutif CHF 249 000.00 Jetons, indemnités. – Traitements – Frais de réceptions*

• *Administration*		*CHF*	*1 092 000.00*	
• *Prestations pensionnés*		*CHF*	*82 000.00*	
• *Bâtiments administratifs*		*CHF*	*58 000.00*	*Charges courantes – Entretien*
• *Administration générale*		*CHF*	*1 533 000.00*	
• *Protection juridique*		*CHF*	*195 000.00*	*Autorité tutélaire*
• *Police*		*CHF*	*472 000.00*	*Administrative et cantonale*
• *Service de défense*		*CHF*	*101 000.00*	
• *Sécurité publique*		*CHF*	*804 000.00*	
• *Jardin d'enfants*		*CHF*	*138 000.00*	*Ecole enfantine*
• *Degré primaire*		*CHF*	*717 000.00*	
• *Degré secondaire*		*CHF*	*934 000.00*	
• *Enseignement et formation*		*CHF*	*1 789 000.00*	
• *Crèche*		*CHF*	*124 000.00*	*Montants nets*
• *Centre animation CAJ*		*CHF*	*72 000.00*	
• *Ecoles de musique*		*CHF*	*83 000.00*	*EMJB et 2 conservatoires*
• *Ecole à journée continue*		*CHF*	*148 000.00*	
		CHF	*427 000.00*	
• *Encouragement à la culture*		*CHF*	*379 000.00*	*Bibliothèque – Théâtre – Centre des Epancheurs – Fête du Vin – 700e*
• *Médias*		*CHF*	*53 000.00*	*Site internet – Feuille officielle*
• *Parcs publics*		*CHF*	*384 000.00*	*Quais – St-Joux*
• *Culture et loisirs*		*CHF*	*884 000.00*	
• *Prévoyance sociale*		*CHF*	*1 934 000.00*	
• *Routes communales*		*CHF*	*841 000.00*	
• *Trafic régional*		*CHF*	*194 000.00*	*N/participation transports régionaux*
• *Trafic*		*CHF*	*1 048 000.00*	
• *Alimentation en eau*	+	*CHF*	*207 000.00*	*Le tarif est adapté. Il permet d'assumer les rénovations prévues. Par contre, une augmentation conséquente devrait être envisagée s'il devait y avoir adhésion à Brunnmühle.*
• *Assainissement*	./.	*CHF*	*194 000.00*	*Les charges, respectivement les tarifs doivent être revues sans attendre.*
• *Déchets*	./.	*CHF*	*16 000.00*	*L'augmentation des vignettes pour conteneurs au 01.01.11 rétablira le déficit.*
• *Cimetière*	./.	*CHF*	*28 000.00*	
• *Toilettes publiques*	./.	*CHF*	*42 000.00*	
• *Protection et aménagement*		*CHF*	*487 000.00 »*	

M. J.-C. Scherler, attaché commercial : pour ce qui est du téléréseau, l'évolution technique consistera à passer à 862 MHz pour un coût de CHF 35'000.-. La formation d'un collaborateur a coûté CHF 10'000.- et le décompte des charges de combustible et d'énergie CHF 10'500. Les droits d'auteurs représentent CHF 118'000.-. Les charges devront diminuer de CHF 30'000.- par an en raison du transport et de l'achat de signaux. La gestion de charges d'exploitation devra être encore plus rigoureuse. La location des fibres optiques sera optimisée, comme les prestations techniques à des tiers. Le partenariat sera renforcé au niveau technique. Le téléréseau poursuit son amélioration pour offrir plus de services et être plus performant. En ce qui concerne l'électricité, le grand changement a été la libéralisation du marché en 2008, avec effet en 2009. La nouvelle loi poursuit le principe de l'égalité de traitement. Au niveau des investissements, beaucoup ont été réalisés ces dernières années. Il a fallu investir CHF 535'000.- pour la seule année 2010. La durée de vie des investissements va de 10 à 60 ans, selon leur nature. Le rendement des valeurs patrimoniales (valeur du réseau) est de CHF 160'000.-, calculé sur un montant de CHF 5'000'000.-. La marge calculée de l'énergie est de CHF 65'000.-. L'amortissement annuel se monte à CHF 210'000.-, soit un total de

CHF 435'000.- pour les 3 postes. Le taux de modernité du réseau électrique est de très bon niveau. La mise en place d'un système de gestion du patrimoine est en cours, comme la planification des investissements à moyen et long terme.

Mme D. Bloch, conseillère municipale : pour revenir aux comptes, elle indique que nous avons CHF 1'796'506.91 de crédits additionnels. Les causes de ces montants sont dues à divers facteurs, notamment l'entrée en vigueur de la libéralisation du marché de l'électricité, qui a créé une imprécision dans l'élaboration du budget, ou encore l'énergie et sa sécurité, des décisions du Conseil municipal, des frais de recherche de personnel, des décisions du canton, etc. L'enseignement et la formation coûtent cher à la Commune, tout comme la prévoyance sociale. La majorité du déficit s'explique plutôt par un manque de recettes de moins 6 %, que par une exagération des dépenses. Sur les quatre indicateurs financiers à prendre en compte, trois sont bons et le dernier est suffisant.

M. R. Rollier, administrateur des finances : *« La commune encaisse :*

• *Impôts*		*CHF*	*8 970 000.00*
• *Taxe immobilière*		*CHF*	*680 000.00*
• *Péréquation financière*	*./.*	*CHF*	*638 000.00*
• *Finances*	*+*	*CHF*	*206 000.00*
• *Dépréciation*	*./.*	*CHF*	*708 000.00*

En 5 chiffres, voici comment s'explique le résultat :

- *Exécutif*	*+*	*CHF*	*40 000.00*	*Charge*
- *Recherche – Personnel*	*+*	*CHF*	*50 000.00*	*Charge*
- *Téléréseau*	*+*	*CHF*	*118 000.00*	*Charge*
- *Hôpitaux*	*./.*	*CHF*	*100 000.00*	*Produit*
- *Electricité*	*./.*	*CHF*	*300 000.00*	*Produit*
- *Différence*		*CHF*	*608 000.00*	

Ces quelques chiffres prouvent que le résultat est influencé aussi bien par des revenus inférieurs aux prévisions que par des charges supplémentaires. La situation de notre fortune est très favorable si nous considérons que le canton admet une fortune équivalant à 3 dixièmes de quotité comme bonne. Dans notre cas, il s'agit d'un montant de 1 million et demi à 2 millions ! Les charges induites pour un investissement de 5 millions, de 10 millions ou de 15 millions son connues, comme les répercussions d'une hausse de la quotité d'impôt de 1.64 à 1.74, ou 1.84 ou encore 1.94. »

Mme D. Bloch, conseillère municipale : « *Le déficit de CHF 539'174.73 s'explique par le bénéfice du service de l'électricité qui a été surévalué, le rattrapage des droits d'auteurs du téléréseau et la réserve non disponible de CHF 100'000.- pour l'hôpital. Selon les indicateurs calculés, la situation de la commune est actuellement bonne, malgré un exercice déficitaire. Des mesures doivent être prises pour assurer les investissements prévus. »*

M. M. Lehmann, UDC : aimerait savoir comment le Conseil municipal peut payer une facture de CHF 118'000.- pour des droits d'auteur alors qu'il n'a qu'une compétence de CHF 50'000.- par objet. Il aimerait également savoir qui est responsable du rattrapage de 5 ans, la Municipalité ou l'émetteur de la facture tardive ?. Il s'étonne qu'il n'y ait pas eu de réaction pendant 5 ans. Dès lors, il se demande pourquoi notre Commune a décidé de payer sans broncher.

Mme D. Bloch, conseillère municipale : nous sommes en discussion avec l'office qui se charge des droits d'auteur pour un abattement du montant de la facture. Concernant le paiement des CHF 118'000.-, des réserves avaient été constituées à cet effet et mises au budget.

M. R. Bourquin, PLR : *« Contrairement aux années précédentes, la fraction libéral-radicale ne fait pas part de ses réflexions sur les comptes 2010. Dans un but constructif et prospectif, une motion a été déposée pour la séance d'aujourd'hui concernant le respect du budget 2011 et l'équilibre financier du ménage communal. Cependant, la perte soumise à l'approbation est inacceptable et une analyse sérieuse impossible dans la situation actuelle. Les comptes ne reflètent que les résultats de la gestion 2010 et nous acceptons avec de forts grincements de dents la perte de CHF 539'174.73 annoncée au 31 décembre 2010. »*

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : *« Je tiens d'abord à remercier Mme Bloch, M. Rollier et M. Scherler des*

explications qu'ils nous ont fournies ce soir. Les membres de Forum ont pris connaissance des comptes communaux de l'exercice 2010 et notamment de l'excédent de charges d'un montant de CHF 539'174.73. Ils remercient M. Rollier ainsi que les collaborateurs concernés pour le travail effectué. Bien que l'analyse détaillée de la bonne centaine de pages remise ne soit pas à la portée de chacun, quelques éléments ont retenu notre attention. Trois détails de forme ou bugs de mise en forme du document qui ne remettent en question ni la valeur du document, ni l'ensemble de son contenu bien entendu !

- *page 10, au point 8 "Economie publique" : une surprenante similitude entre les charges et revenus des comptes 2010 et 2009*
- *page 11, point 10 : budget 2009 au lieu de 2010*
- *page 49 "Tableau des dépréciations " : investissements 2009 et solde au 31.12.2009 au lieu de 2010.*

Au point 10 de la page 14, les "indicateurs financiers" sont très parlants et nous autorisent à faire quelques commentaires. Il apparait clairement que les charges de fonctionnement sont trop élevées. Au chapitre autofinancement ou capacité à "dégager" de quoi financer nos investissements, notre situation est très préoccupante. L'importance de nos charges prétérite à court terme notre capacité à investir alors que c'est ce que nous prévoyons à très court terme dans des projets qui nous tiennent à cœur tels que l'école ou la couverture de la place de la Liberté. La faiblesse de nos investissements ressort de manière très claire dans les taux correspondant aux intérêts, charges financières ou dettes. Ce qui signifie que nous avons peu investi ces dernières années par rapport aux autres communes bernoises. A la page 12 du rapport, au point "avances aux financements spéciaux", qu'envisage-t-on de faire pour le remboursement des CHF 202'654.27 du service de l'épuration jusqu'à fin 2012 ? Le cas échéant, quelles seront les conséquences d'un non-remboursement ? A la page 13, au poste "provisions", comment interpréter ces dissolutions de réserves ? En définitive, notre excédent de charges serait-il de CHF 1'200'000.- ? Forum neuvevillois tient ici à faire part de son inquiétude et à alerter le Conseil municipal pour que tout soit entrepris, afin que les charges de fonctionnement soient maîtrisées, non seulement stabilisées mais réduites. Dans le sens de la demande formulée par Forum au sujet du catalogue des dépenses par dicastère, des économies d'échelle pour des frais courants doivent être recherchées, des pistes de réduction de coûts doivent être trouvées, des outils de contrôle doivent être mis en place. La "chasse au gaspi" s'impose dans tous les départements. Les collaborateurs doivent être impliqués activement dans cette démarche. Nous comptons sur eux et nous avons confiance en leur bon sens et leur engagement. A la page 57, un point particulier ne peut nous échapper. Il s'agit des jetons de présence. Devons-nous rappeler le contenu de notre intervention du 9 juin 2010 au sujet de la forte augmentation du poste "jetons de présence" ? En 2008, les jetons de présence représentaient CHF 29'320.-, en 2009 CHF 67'724.- et en 2010 CHF 80'927.-. Que nous inspirent ces chiffres? Comment sont ventilés les jetons de présence par département ? Manque-t-on encore de personnel qualifié au sein des dicastères les plus "lourds" ? Les charges de travail sont-elles bien réparties ? Comment décharger certains conseillers municipaux ? Doit-on redéfinir les charges par dicastère ? Doit-on plafonner les jetons de présence ? A bientôt une année des élections communales, Forum s'inquiète du rôle et de la tâche des conseillers municipaux. La fonction doit demeurer une fonction politique et non opérationnelle. Pour ce faire, les élus doivent pouvoir compter et s'appuyer sur des fonctionnaires communaux compétents et formés pour ces tâches. En 2012, certains conseillers se représenteront, d'autres peut-être pas. De nouveaux candidats apparaîtront. Comment assurer le relais entre anciens et nouveaux, miliciens élus et pas forcément experts dans tel ou tel domaine ? Le moment est venu d'apporter des réponses à ces différentes questions. »

M. D. Fragnoli, PS : *« Je remercie également Mme Bloch, M. Rollier et M. Scherler pour leurs explications claires et intéressantes. Disons-le d'entrée : le PS estime que le résultat de l'exercice comptable 2010 de notre Commune n'est pas satisfaisant, et c'est le moins qu'on puisse dire. Mais je ne vous apprends rien et je pense que la plupart des membres du Conseil général présents ce soir partagent cet avis. Qui pourrait dire le contraire en effet avec un déficit de près de CHF 540'000.-, qui serait même de plus de CHF 1'200'000.- sans la dissolution extraordinaire de CHF 700'000.- de réserves latentes en plus de celles qui était déjà budgétées. Face à un tel déficit, on se demande ce qui a bien pu se passer et on commence par se poser les grandes questions habituelles, à savoir :*

- *Les rentrées ont-elles été inférieures à ce qui était prévu ? Non, car les rentrées fiscales se sont révélées être égales voire légèrement supérieures à celles qui étaient budgétées. Certes, dans les revenus, on peut tout de même signaler le manque à gagner lié au bénéfice du service électrique (voir page 101, compte 860.323.01) qui s'est élevé à CHF 14'712.- au lieu des CHF 391'975.- prévus au budget. En réalité, pour calculer le véritable manque il faudrait ajouter à ces CHF 14'712.- les montants attribués aux Fonds spécial "Energies alternatives et renouvelables " ainsi que "Entretien du réseau électrique", soit CHF 18'658.- et CHF 49'888.- pour une somme de CHF 82'000.-, ce qui*

représente au final un manque de CHF 310'000.- environ. Mais ce point mérite un commentaire à lui seul, ne serait-ce que pour poser la question de savoir s'il est finalement normal qu'il faille taxer le contribuable sur sa consommation électrique pour alimenter la caisse générale et ainsi financer d'autres tâches.

- *A-t-on investi plus que prévu, par rapport au budget des investissements et non au budget de fonctionnement ? La réponse nous est donnée en page 24. Eh bien non, puisqu'on constate effectivement que le montant des investissements nets s'est élevé à CHF 1'539'000.-, alors que nous avions prévu d'investir CHF 1'822'000.-. A noter que, dans les comptes 2009, le montant des investissements nets s'élevait à CHF 2'425'000.-.*
- *La réponse à ce déficit doit donc être cherchée du côté des dépenses de fonctionnement. Eh oui, nous avons effectivement dépensé beaucoup plus que ce que nos rentrées nous permettent de dépenser, et bien pour nos dépenses propres. Il s'agit donc d'un déficit structurel.*

Si on cherche à identifier les grandes dépenses qui aboutissent à un tel déficit, j'avoue que l'on est bien emprunté, car il n'y en a pas vraiment. Il suffit pour s'en convaincre de voir le récapitulatif des faits marquants, donné en page 4. Les montants qui y sont donnés semblent presque dérisoires par rapport au montant total du déficit.

Par contre, si on analyse le récapitulatif des crédits additionnels de la page 52, qui énumère les dépassements de crédits budgétaires de plus de CHF 10'000.-, on constate qu'il s'agit plutôt d'une somme de dépenses supplémentaires dans les différents dicastères qui, lorsqu'on les additionne, aboutissent à un montant total de dépassement de CHF 1'796'506.-. Cet état de fait démontre à notre avis un certain manque de rigueur dans la gestion des dépenses des différents dicastères. Face à cette situation, nous souhaitons poser les questions suivantes à l'Exécutif :

- *Les responsables de dicastère disposent-t-il d'un outil de gestion leur permettant de contrôler l'évolution des dépenses en cours d'exercice comptable et de prendre le cas échéant et suffisamment tôt les mesures correctives ?*
- *Etant donné qu'il s'agit d'un déficit de fonctionnement, il n'y a apparemment aucune raison que la situation s'améliore lors de l'exercice 2011 si aucune mesure n'est entreprise. Le Conseil municipal envisage-t-il par conséquent de prendre des mesures, et si oui, lesquelles ?*

Permettez-moi encore de faire une remarque sur la liste des crédits additionnels donnés aux pages 52 et suivantes. On voit que le montant total du dépassement est décomposé en dépenses liées et en dépenses de la compétence du Conseil municipal. L'ordonnance sur les communes précise qu'une dépense est considérée comme "liée si, pour ce qui est de son montant, de la date à laquelle elle sera engagée ou d'autres modalités, l'organe compétent ne dispose d'aucune liberté d'action". Pour illustrer cette définition, on donne souvent comme exemple celui d'une conduite d'alimentation qui saute. La dépense (la réparation) doit être immédiate et l'autorité concernée n'a à ce moment là pas la liberté d'action d'aller demander le crédit à l'organe supérieur. Il y a urgence et donc aucune liberté d'action.

En voyant cette liste, on peut se poser en toute bonne foi la question du caractère effectivement lié de certaines dépenses, d'autant plus que, pour ce qui est des dépenses de la compétence du Conseil municipal, sachant que celle-ci est limitée d'après notre règlement à CHF 50'000.- par dépense, mais à CHF 300'000.- au maximum, on constate que le total s'est élevé à CHF 299'920.-. Autrement dit, à CHF 80.- près, le Conseil municipal devait formellement demander l'approbation du Conseil général. Cette précision est plutôt étonnante. »

Mme D. Bloch, conseillère municipale : concernant les mesures à prendre, nous envisageons d'évaluer les postes principaux du budget. Il faut aussi savoir que CHF 400'000.- manquaient au budget pour une question de sous-évaluation consécutive à la libéralisation du marché de l'électricité. Concernant le montant de CHF 299'920.-, cité par M. Fragnoli, il faut savoir qu'il s'agit d'un pur hasard. D'autre part, les forces motrices bernoises nous ont effectivement augmenté les tarifs d'électricité. Nous avons vendu moins d'électricité, ce qui a impliqué aussi une réduction du bénéfice escompté. Nous mettons en place en ce moment des outils de planification dans divers domaines pour mieux maîtriser les coûts.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***par 25 voix sans opposition, le Conseil général approuve les comptes communaux de l'exercice 2010 présentant un excédent de charges de CHF 539'174.73.***

4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 450'000.- pour assumer les coûts d'étude et la réalisation d'une installation de couverture de la place de la Liberté : arrêté du Conseil général Olivieri)

Message du Conseil municipal : *« La couverture de la place de La Liberté est un sujet qui a été débattu à de nombreuses reprises par le Conseil municipal, la commission des loisirs, celle des finances et le comité du 700e. Un premier projet de couverture totale de la place avec une installation amovible était devisé à CHF 530'000.-. Le montant ayant été jugé trop élevé, un deuxième projet moins onéreux de couverture partielle avec une installation fixe huit mois par année n'a pas séduit. De plus, il se heurtait à des problèmes de sécurité importants. Au cours de ce processus, le Conseil municipal a donc voulu étudier des solutions permettant d'éviter des dépenses excessives, puisqu'il sait que des projets de grande envergure, comme la construction du nouveau bâtiment de l'école primaire, la rénovation de la rue du Port et d'autres travaux d'entretien importants, grèveront lourdement les finances communales pour les années à venir. C'est pourquoi il avait opté pour l'abandon de la couverture de la place de la Liberté. Lors de sa séance du 4 mai 2011, le Conseil général a décidé de couvrir la Place de la Liberté et de donner mandat au Conseil municipal de présenter un crédit d'engagement pour sa réalisation, afin de pouvoir inaugurer la couverture lors des fêtes pour le 700e de La Neuveville. Dès lors, le Conseil municipal soumet au Conseil général l'approbation d'un crédit de CHF 450'000.- pour les coûts d'étude et de réalisation. Le 30 % de la valeur de l'infrastructure sera pris en charge par le Conseil du Jura bernois à titre de subvention. La couverture de la Place de la Liberté est une œuvre d'intérêt public, voulue par la population et par le Politique. Le succès du projet dépend du respect du budget à disposition et de l'identification et de la concrétisation des différents besoins des différents intervenants. Selon une évaluation préliminaire effectuée par le Conseil municipal, les besoins à satisfaire sont en particulier :*

- *Utiliser la Place de la Liberté lors de manifestations de courte et longue durée indépendamment des conditions atmosphériques. En conséquence, la couverture doit résister à la pluie et aux intempéries.*
- *Respecter le crédit alloué de CHF 450'000.-, nécessaire pour les phases d'étude et de réalisation de la couverture.*
- *Assurer la sécurité des usagers : protection contre le feu, accès des pompiers et des autres services de secours, protection contre le vandalisme, etc.*
- *Montage et démontage rapides et peu coûteux (les coûts d'entreposage et d'entretien doivent être très réduits).*
- *Garantir la protection du patrimoine, en incluant l'Association de la vieille ville (AVVN) à l'étude du projet.*
- *La couverture doit être fonctionnelle au début avril 2012 au plus tard.*

Le projet de la couverture de la Place de la Liberté est assujetti à la législation sur les marchés publics. En ce qui concerne la phase d'étude, la valeur des prestations à confier à un architecte ou à un ingénieur, estimée inférieure à CHF 100'000.-, permet de procéder par une procédure de gré à gré, selon l'art. 6 al. 1 lit. b de la loi cantonale bernoise sur les marchés publics (LCMP). Par contre, le coût de réalisation de la couverture étant estimé à environ CHF 420'000.- (pour les travaux de construction), il est nécessaire de procéder à une procédure ouverte, au sens de l'art. 5 al. 1 lit. a LCMP.

Le calendrier pour l'étude et la réalisation de la couverture de la Place de la Liberté est le suivant :

- *<u>30.05.2011 :</u> présentation du projet au Conseil municipal.*
- *<u>Début juin 2011 :</u> le Conseil municipal définit le cahier des charges précis, après consultation des parties intéressées.*
- *<u>14.06.2011 :</u> demande de crédit au Conseil général.*
- *<u>Mi-juin 2011 :</u> mandater l'architecte ou l'ingénieur pour l'élaboration du projet, éventuellement avec variantes.*
- *<u>Fin juillet 2011 :</u> déterminer le projet à réaliser.*
- *<u>Mi-aout 2011 :</u> publication en parallèle de l'appel d'offres et de la demande de permis de construire.*
- *<u>Fin octobre 2011 :</u> signature contrat avec entreprise qui réalise la couverture (en cas de recours, ce délai est prolongé de 2.5 mois).*
- *<u>Fin mars 2012 :</u> réception de l'ouvrage.*
- *<u>Début avril 2012 :</u> la couverture est fonctionnelle.*

La couverture de la Place de la Liberté est un besoin exprimé à plusieurs reprises par la population de La Neuveville. Cette installation nous permettra de fêter avec succès les 700 ans de fondation de notre ville et de valoriser cette place pour des manifestations récréatives et culturelles à l'avantage de toute la population et des nombreux touristes qui visitent régulièrement La Neuveville.

Le Conseil municipal laisse le soin au Conseil général de donner suite à sa motion. Celle-ci pourra ensuite être classée comme étant réalisée, quelle que soit la décision prise par le législatif sur cette

demande de crédit d'engagement. »

M. A. Olivieri, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. A. Olivieri, conseiller municipal : M. Philippe Zürcher, directeur de Standconcept, va présenter au Conseil général l'historique des projets qui ont été étudiés à ce jour ainsi que le projet qui sera retenu en cas d'approbation du Conseil général du crédit requis.

M. P. Zürcher, Standconcept : explique qu'une étude a été menée en 2009 sur mandat du Conseil municipal pour une couverture de la place de La Liberté. Il faut savoir que 23 manifestations pourraient potentiellement être couvertes par année en cas de mauvais temps. La couverture doit tenir la neige et la pluie. M. Zürcher donne des explications détaillées sur le projet de 2009, qu'il était prévu de fixer aux murs des immeubles, du projet qui a suivi avec une couverture rétractable fixée au sol et qui se rangerait également dans le sol. Ce projet a dû être abandonné pour des questions de sécurité. Un 3ème projet prévoyant huit petits dômes n'était esthétiquement pas viable et difficile à monter. Le projet suivant prévoyait deux dômes et permettait de conserver le tilleul de la place de la Liberté. Le devis se montait à CHF 530'500.-. Ce prix était trop élevé aux yeux du Conseil municipal. Une nouvelle variante a donc été requise avec un budget de CHF 200'000.-. Dès lors, des solutions de parasols ont été recherchées. Toutefois, leurs montages et démontages étaient compliqués. C'est ainsi qu'il a été décidé d'aller de l'avant avec un seul parasol, mais qui resterait fixe de mai à décembre de chaque année. Les pompiers n'autorisent pas ce type de couverture fixe pour des questions de sécurité contre l'incendie. Son prix était devisé à CHF 200'000.-. Il fallait y ajouter CHF 20'000.- par année de frais de montage, de démontage, de nettoyage et de stockage. Cette solution a donc été abandonnée. Ensuite, une variante de couverture pliable a été pensée. L'installation fermée laisse apparaître un élément fixe au centre de la place, côté ouest. Cet élément peut être entouré d'un banc et servir de paroi d'affichage lorsque la toile est fermée. En cas de nécessité, il suffit d'ouvrir le parasol grâce à une télécommande sans fil. Cette opération d'ouverture dure de 15 à 30 minutes. Ce projet coûte CHF 420'000.-. C'est celui qui est proposé actuellement. La maison Standconcept offre ses services et ne demande que CHF 5'000.- de frais divers. Elle pourrait assumer le suivi du chantier à un tarif en régie, vu que ce projet est soumis à la législation sur les marchés publics. Cette installation résiste aux normes SIA correspondant à La Neuveville. C'est quasiment indestructible. L'offre faite est forfaitaire. Elle comprend également l'aménagement de l'installation une fois fermée. Standconcept a toujours tenu ses forfaits. Il est possible de mettre 500 personnes debout sous la tente ou 400 places assises. Il est aussi possible de fermer latéralement cette couverture jusqu'à 3 mètres du sol. Le mât serait enfoncé d'environ 1m25 dans le sol. La colonne de cette installation peut absorber une grande quantité d'eau de pluie.

M. R. Morand, conseiller municipal : aimerait savoir dans quelles canalisations sera récoltée la grande quantité d'eau en cas de pluie.

M. P. Zürcher, Standconcept : ce problème reste à régler, mais des solutions sont possibles.

M. D. Fragnoli, PS : remarque ce soir que bon nombre d'études ont été menées depuis 2009. Il regrette que des informations soient données seulement ce soir au Conseil général, sur l'impulsion du Législatif, après le dépôt d'une motion urgente. Il trouve cela regrettable, surtout qu'on nous fait miroiter qu'il y aura des problèmes de délai pour son exécution. Afin de pouvoir parler de cet objet avec son parti, il demande une interruption de séance de 5 minutes.

M. P. Morand, président, PLR : soumet cette demande d'interruption au vote.

Par 30 voix sans opposition, le Conseil général accepte une interruption de séance de 5 minutes.

A la reprise, M. P. Morand, président, PLR, donne la parole à M. J.-L. Bloch.

M. J.-L. Bloch, FOR : je me fais le porte-parole de Forum pour dire que le projet est séduisant, mais que la question de son financement se pose au vu de ce qui a été dit ce soir lors du point traitant de l'approbation des comptes 2010.

M. R. Rollier, administrateur des finances : l'amortissement compté sur 33 ans amènera une somme d'environ CHF 65'000.- à payer la première année. Il faut donc ensuite compter annuellement un amortissement de 10% de la valeur résiduelle plus les intérêts.

M. J.-P. Devaux, FOR : estime qu'il y a eu un certain engagement, ne serait-ce que moral, vis-à-vis des sociétés qui organisent des manifestations en 2012. Ce soir, nous ne votons pas un projet, mais un crédit d'engagement. Il y a des montants au budget des investissements. Nous avons entendu ce soir que nous avons moins investi en 2010, comme les années précédentes d'ailleurs. Je n'ai pas l'impression que cela poserait un problème important en relation avec les finances communales. Les coûts d'entretien ne seront pas très élevés. On a constaté ce soir que beaucoup de variantes ont été étudiées. On ne peut pas reprocher de ne pas avoir traité ce sujet. Je pense qu'il faut donner la chance à ce projet de voir le jour. Si d'aventure la procédure ne pourrait pas aboutir à la réalisation de cette couverture pour le 700ème anniversaire, je fais confiance au Conseil municipal pour qu'il mette à exécution ce projet. Je pense notamment aux oppositions qui pourraient être déposées à son encontre et qui retarderaient ou bloqueraient la procédure. Cette couverture est un symbole à mes yeux pour notre localité et notre population. Il faut démontrer que nous avons la capacité d'être innovants et ainsi approuver la demande de crédit qui nous est soumise ce soir.

M. J.-P. Althaus, FOR : le parti Forum trouve également regrettable qu'il ait fallu attendre plus de 2 ans pour avoir des informations sur ce dossier. Forum soutient la réalisation de cette couverture.

Mme V. Petignat, PS : estime qu'il faut faire confiance au Conseil municipal et à Standconcept pour le choix de ce projet. Toutefois, décider en quelques minutes d'une dépense aussi conséquente sur un projet non abouti est bien dommage. Le parti socialiste accepte ce crédit.

M. M. Lehmann, UDC : l'UDC est aussi d'avis que ce projet aurait dû être présenté plus tôt au Conseil général. Il ne voudrait pas peindre le diable sur la muraille, mais il faut penser que des habitants de La Neuveville pourraient déposer une initiative. L'UDC est favorable à ce crédit.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***par 30 voix sans opposition, le Conseil général approuve un crédit d'engagement de CHF 450'000.- pour assumer les coûts d'étude et la réalisation d'une installation de couverture de la place de La Liberté.***

5. Rapport de gestion 2010 : information (R. Matti)

Le Conseil général prend acte du rapport de gestion.

6. Projet de construction de l'Ecole des Collonges : information orale sur le nouveau programme de procédure (R. Matti)

M. R. Matti, maire : *« Au moment d'envoyer aux membres du Conseil général les documents pour l'ordre du jour de la séance de ce soir, le Conseil municipal ne disposait pas des coûts des variantes de réfection ou de réfection et agrandissement des pavillons, le travail du bureau Frundgallina, mandaté à cet effet, n'étant pas terminé. Ceci impliquait qu'une projection sur les répercussions financières pour notre Commune n'était pas possible non plus. La requête du Conseil général n'aurait donc pas pu être honorée le 14 juin 2011. Le Conseil municipal a ainsi décidé de modifier quelque peu son programme de procédure et de repousser la votation populaire du 23 octobre au 27 novembre 2011. De cette manière. Il pourra soumettre au Conseil général le 14 septembre prochain les chiffres attendus. Le débat pourra dès lors avoir lieu en connaissance de cause. Parallèlement, d'autres motifs ont aussi milité en faveur du report de la votation populaire. En effet, la votation communale initialement prévue au 23 octobre 2011, pourrait être problématique puisqu'elle coïncide avec les élections fédérales. Après avoir examiné un certain nombre de paramètres ainsi que les risques qu'il faudrait gérer pour que les deux scrutins, à savoir les élections et la votation communale, se passent sans anicroche, le Conseil municipal a décidé de jouer la carte de la sécurité et ainsi de ne pas soumettre au corps électoral la votation sur le projet de l'Ecole des Collonges en même temps que les élections fédérales. »*

7. Position CM et décision CG sur la motion FOR (C. Frioud Auchlin et J.-P. Latscha) « Révision de deux règlements communaux » (R. Morand)

Message du Conseil municipal : *« La motion déposée par Forum neuvevillois demande au Conseil municipal d'entreprendre la révision totale de la réglementation fondamentale (plan de zones et règlement de construction communal) ainsi que du règlement et plan de quartier "Vieille Ville". Concernant la révision complète de la réglementation fondamentale, les prescriptions cantonales prévoient que cette dernière soit révisée tous les 15 ans environ. Le plan de zones et le règlement de construction communal ayant été approuvés en 1996, cette échéance est aujourd'hui atteinte. Au vu des nombreuses modifications partielles de la réglementation fondamentale entreprises depuis quelques années, l'OACOT a, en 2010, informé la Commune qu'une révision complète de sa réglementation fondamentale devenait nécessaire. Le département de la gestion du territoire avait planifié d'entreprendre la mise en route de ce dossier dans le courant de l'année 2011. Il est important de préciser que la modification du plan de zones est un projet d'envergure pour lequel la Commune doit mandater un urbaniste et que le coût de cette opération peut être estimé à CHF 100'000.- environ. La procédure à suivre est définie aux articles 58 ss LC (Loi sur les constructions). Elle comporte de nombreuses étapes dont une information et participation de la population, un examen préalable de l'OACOT, une procédure d'opposition, une adoption du nouveau règlement par le Conseil général et la population et, finalement, l'approbation de la nouvelle réglementation fondamentale par l'OACOT. Pour le plan et règlement de quartier "Vieille Ville", il est rappelé que celui-ci a été établi sur la base d'une étude détaillée et d'un rapport réalisés par une commission spéciale "Commission de la vieille ville". Une refonte de ce règlement de quartier est envisageable, mais il serait peut-être suffisant de procéder à un dépoussiérage et à une adaptation de ce règlement aux normes et technologies d'aujourd'hui. Dans tous les cas, la Commune devra également tenir compte du droit supérieur (Loi fédérale sur la protection de la nature et du patrimoine, loi sur les constructions, etc.) et des prises de position des différents services cantonaux et associations ayant pour but la protection et la conservation du patrimoine bâti (Patrimoine bernois, etc.). Avec ces quelques remarques, le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la motion déposée par Forum demandant la révision du règlement de construction communal et la refonte complète du règlement et plan de quartier "Vieille Ville". »*

M. R. Morand, conseiller municipal : n'a pas de complément à apporter au message. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. J.-P. Latscha, FOR : Forum a lu avec attention la réponse à la motion qui répond d'ailleurs à sa demande. Il se réjouit du lancement de cette procédure et espère que les dates seront tenues.

M. T. Gutmann, UDC : compte tenu de la sortie du nucléaire et de l'évolution nécessaire pour permettre par exemple la couverture de la place de la Liberté, l'UDC est favorable à l'adaptation de nos règlements et donc à cette motion.

M. P. Aegerter, PLR : *« Pour le parti libéral-radical, il est important de mettre à jour ces règlements en tenant compte des nouvelles normes en matière de constructions et des technologies pour l'approvisionnement et la consommation en énergie. Des lois et règlements cantonaux existent. Ils devront être intégrés au règlement et les références faciles à retrouver. Il faudra également tenir compte dans l'élaboration des règlements des règles du développement durable, du point de vue social, économique et écologique. Le parti libéral-radical soutient la motion de Forum demandant la révision du règlement de construction communal et du règlement et plan de quartier vieille ville ».*

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***par 30 voix sans opposition, le Conseil général approuve cette motion.***

8. Position CM et décision CG sur la motion FOR (J.-P. Latscha) « Tourner sur route » (R. Matti)

Message du Conseil municipal : *« La route concernée par la motion à la sortie de l'autoroute est la route de Bienne. Elle fait partie intégrante des routes nationales. Le Conseil municipal vous propose d'accepter la motion. Dès lors, le service de la police administrative prendra contact avec l'OFROU (Office fédéral des routes), afin que celui-ci évalue le danger à cet endroit et propose des améliorations. »*

M. R. Matti, maire : le responsable du tronçon de La Neuveville auprès de l'OFROU est déjà venu sur place et a constaté de ses propres yeux un automobiliste qui effectuait un « tourner sur route ». Une lettre a été envoyée à son office. M. Matti demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. N. De Montet, UDC : rappelle que M. M. Lehmann, du parti UDC, avait déjà déposé une motion en ce sens par le passé. L'UDC propose son acceptation.

M. J.-P. Latscha, FOR : s'étonne de la réponse très courte à sa motion et espère que ses arguments auront été transmis à l'OFROU.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***par 30 voix sans opposition, la motion est acceptée.***

9. Rapport CM en réponse à la motion FOR (A.-C. Christen) « Numérisation de la Feuille officielle du district » (R. Matti)

Rapport du Conseil municipal : *« Pour donner suite à la motion, le Conseil municipal a saisi l'Association des maires du district, puisque la Feuille officielle concerne 5 communes. Contact a été pris avec l'imprimeur qui a accepté d'entrer en matière pour la création d'un site Internet pour la Feuille officielle. Les frais découlant de cette opération sont les suivants :*
- CHF 3'800.- comme investissement unique pour la création du site
- CHF 3'000.- par année pour l'exploitation du site
Ces frais se répartissent entre les 5 communes concernées en fonction du nombre d'habitants. A ce jour, les 5 communes ont donné leur accord à la réalisation de ce projet. Le mandat va désormais être donné à l'Imprimerie du Courrier. Le nouveau site devrait être opérationnel au 1er janvier 2012 au plus tard. La motion est ainsi réalisée et peut-être classée. »

M. R. Matti, maire : n'a rien à ajouter au rapport présenté par le Conseil municipal.

Mme A.-C. Christen, FOR : *« Il est vrai que, vu que la Feuille officielle concerne les cinq communes de la région, il n'était guère possible d'utiliser le site existant de La Neuveville, d'où la création d'un site spécifique. Malgré les dépenses que cela représente, je me réjouis de voir notre Feuille officielle accessible par le biais de l'Internet, et ce dès 2012. Je remercie le Conseil municipal pour le travail accompli. »*

10. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion PLR (R. Bourquin) « Respect du budget 2011 / Equilibre financier du ménage communal »
- Postulat FOR (C. Frioud Auchlin) « Fonctions et charges des membres du Conseil municipal »

Développements :

- Motion PLR (R. Bourquin) « Respect du budget 2011 / Equilibre financier du ménage communal »

Le développement est contenu dans le texte de la motion.

- Postulat FOR (C. Frioud Auchlin) « Fonctions et charges des membres du Conseil municipal »

Le développement est contenu dans le texte du postulat.

11.Questions simples et traitement

Mme R. Petignat, PS : *« Est-il prévu de rénover ou de renouveler les radeaux et plongeoirs de la place de La Neuveville, en particulier le plongeoir à présent condamné ?*

M. R. Morand, conseiller municipal : suite à des contrôles qui ont été effectués, le plongeoir a dû être fermé, car la profondeur n'est plus suffisante.

M. C. Jau, FOR : *« Ne serait-il pas possible de pomper l'eau d'arrosage du terrain de football de St-Joux dans le lac plutôt que d'utiliser l'eau du réseau d'eau potable ?*

M. R. Morand, conseiller municipal : à ce jour, nous pompons l'eau au lac depuis un mois environ, Cette autorisation nous a été accordée à titre exceptionnel par le canton.

12.Communications

M. R. Matti, maire : concernant la modification de la zone à planification obligatoire Ruveau, j'aimerais vous informer du calendrier envisagé. La procédure d'information et de participation aura lieu du 17 juin au 18 juillet 2011. De juillet à septembre 2011, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) procédera à l'examen préalable pour lequel il dispose de trois mois selon l'article 59 de la loi sur les constructions. Ensuite, la modification sera mise à l'enquête publique du 15 octobre au 15 novembre 2011. Les séances de conciliation, s'il y en aura, seront menées en novembre et décembre 2011. Le Conseil général sera appelé à prendre une décision dans sa première séance de 2012, en principe au mois de février. Je vous invite à prendre connaissance du dossier disponible aux services techniques, chemin de la Plage 2, du 17 juin au 18 juillet 2011. Mme Christine Féver, responsable de l'aménagement, sera à votre disposition pour tout renseignement.

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : *« Je vais vous donner des informations sur quatre grands dossiers du département de l'équipement. Pour ce qui concerne la station transformatrice de la route du Château, les opérations visant à la réalisation des travaux pour la mise en conformité et l'augmentation de puissance de cette station sont en bonne voie. Comme nous l'avions annoncé lors de notre séance du 16 février, ces travaux vont démarrer et seront terminés cet été. Il est à relever que le cycle de vie normal d'un projet se divise invariablement en deux grandes parties :*

- *L'étude qui "consomme" 80 % du temps à disposition.*
- *La réalisation pratique qui "consomme" les 20 % restants.*

Lors de la phase d'étude, qui a été conduite sans complaisance, divers problèmes supplémentaires sont apparus qui ont tous trouvé une solution technique acceptable et raisonnable, mais qui ont influé sur les coûts de la réalisation. Tel est le descriptif de la solution retenue :

- *Sur le plan technique, la station est changée au complet, avec une augmentation de puissance, donc deux transformateurs (problème de place pour le 2e transformateur et la cellule moyenne tension supplémentaire), tableaux basse tension et cellules moyenne tension aux normes. Il y a une contrainte spatiale restreinte (parcelle). En effet, la parcelle ne peut pas être "étendue". Il faut ramener la station à un seul étage (conduites aériennes supprimées).*
- *Sur le plan de la législation cantonale, malgré le manque de place, en cas de nouvelle construction, il faut se soumettre à ladite législation (la route du Château, RC1322, est cantonale). Nous avons négocié avec le bureau cantonal et obtenu une dérogation pour la station. Seule condition restante ne pas être plus proche de la route qu'actuellement.*
- *Il a fallu tenir compte d'une chute d'eau à proximité et ainsi prévoir un bac de récupération pour éviter les problèmes sur l'eau.*
- *Pour le choix du câblage, il a fallu garder le câblage actuel et ajouter des câbles multifilaires pour l'augmentation de puissance.*
- *Pour le choix du tracé des câbles, il faut savoir que l'actuel câble est hors limite du point de vue sécurité (taux de remplissage du tube trop élevée); de ce fait, il manque un tube pour la traversée de la route.*
- *Il a été question d'un ajout de conduites pour le nouveau câblage (forage dirigé depuis Capsa directement au portique devant la station).*
- *Pour assurer l'intendance du chantier, une centrale électrique provisoire de remplacement a été indispensable et il a fallu tenir compte de la place nécessaire pour l'équipement de poussée ou de forage et pour les tubes.*

- *Le choix du tracé du forage a été porté sur un tracé passant par le garage (cela évite les incertitudes présentes sous les bâtiments existants).*
- *Il a fallu tenir compte des risques inhérents à la connaissance plus ou moins exacte du cadastre souterrain :*
  - *Conduites d'eau potable*
  - *Conduite d'eaux claires*
  - *Conduites d'eaux usées*
  - *Collecteur*
  - *Conduites Swisscom*
  - *Garanties de passage selon les imprévus rencontrés en chemin (nature du souterrain, roches, directions). Le forage dirigé permet de passer à au moins 2m50 sous la route, donc hors conduites.*

La somme de ces éléments techniques nous a certes coûté du temps, mais surtout le prix devisé de l'ouvrage est passé à CHF 320'000.-. Les commissions des finances et de l'équipement ont reçu une information plus détaillée sur le sujet.
Pour ce qui est de la réfection des fontaines, des complications ont provoqué un retard dans le planning initial. La fin des travaux avant la réouverture de la zone piétonne n'a pas été possible. Aujourd'hui, nos deux fontaines historiques sont à nouveau étanches et remises à neuf pour longtemps, la réfection de la peinture est plus légère, comme on le voit aisément et, concernant les ferrures, elles ont également été restaurées. Chacun se rend compte du travail admirable accompli et de l'attractivité retrouvée par ces deux ouvrages.
Le faux-plafond des Epancheurs maintenant : les travaux sont entièrement terminés à ce jour, la salle est à nouveau opérationnelle et à disposition du public et des sociétés.
Enfin, la télécommande est à ce jour installée et opérationnelle. »

M. P. Morand, président, PLR : je signale qu'un don du sang aura lieu au rez-de-chaussée du Centre des Epancheurs le jeudi 23 juin 2011 de 17h00 à 19h30. Il est organisé par le service bénévole 7/7 de La Neuveville et le service de transfusion sanguine CRS. La prochaine séance du Conseil général aura lieu le 14 septembre 2011 à 19h30 au Centre des Epancheurs.

La séance est levée à 22h20.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier

P. Morand V. Carbone

PLR
Les Libéraux-Radicaux
, CH 2520 La Neuveville

Séance du Conseil général du 14 juin 2011

M o t i o n : Respect du budget 2011 / Equilibre financier du ménage communal

Le Conseil municipal est prié de veiller à tout mettre en œuvre pour respecter les bases financières définies pour l'année 2011 par les budget et investissements.
Nous demandons la mise en place d'un programme d'économie, et, dans la mesure des libertés offertes par les réglementations idoines, un programme d'augmentation des recettes sans relever les impôts proprement dits.
L'enveloppe globale des investissements doit être respectée et de nouveaux projets qui seraient acceptés se substitueront à ceux jugés moins prioritaires.
La perte budgétisée du compte de fonctionnement de CHF 421'590.-- n'est pas extensible.

Développement

Par le passé déjà (horizon -10 ans), des interventions quasi régulières étaient entreprises par la COFI, la commission des finances du Conseil général, et s'installaient dans les délibérations de celle-ci, sans effets spectaculaires. La conjoncture favorable ou des entrées indépendantes favorisaient les bouclements des comptes annuels et transformaient les pertes budgétisées en bénéfices, oh !!!, miracles des gestions consécutives.

Les comptes 2010 soumis, péjorés par les importantes dissolutions de provisions de CHF 704'000.-- (page 13 du fascicule de bouclement) **portent la dégradation du résultat à plus de CHF 1'200'000.-- par rapport au budget**, sans recourir à une analyse plus fouillée.

Les investissements nets prévus de CHF 1'822'000.-- (page 25 du fascicule de bouclement) n'ont été réalisés qu'à raison de 55% et induisent un écart de d'amortissements harmonisés budget/comptes de CHF 28'200.-- défavorable au résultat, démontrant clairement la répercussion immédiate sur les comptes d'une modification dans l'exécution temporelle des investissements.
Aux pages 52-55 les dépassements de crédits de la compétence du conseil municipal se chiffrent à près de CHF 300'000.-- et sont compris dans la perte soumise à l'acceptation des comptes 2010.

Entretemps le législatif a consenti de nouveaux postes de travail (nouvelles charges). Les postes budgétisés pour 2010 n'étaient pas tous repourvus et ont donc amélioré la situation comptable 2010.

Il est dès lors permis de pressentir le pire pour 2011. Le CM, mandataire élu de notre gestion communale, veillera à se sensibiliser et à sensibiliser le personnel à cette situation inacceptable.

La première distribution historique vers fin avril transmise aux membres du CM d'un état de situation budget/réel à fin mars 2011 (comptabilisation sans délimitations temporelles) constitue une note positive.

Nous encourageons le département des finances à persévérer par la mise en place et analyse de la comptabilité analytique, des vérifications rigoureuses, le contrôle de transmission rapide, en principe dans les 48 heures, des pièces comptables dûment visées par le(s) responsable(s) budgétaire(s) ou leur remplaçants(s) avec, si possible, proposition d'imputation pour contrôle et comptabilisation **Une situation comptable n'a de valeur que lorsque les enregistrements sont réguliers et non différés dans le temps.**

Nous attendons avec impatience les informations sur l'avancement de la mise en place des outils de gestion financière et de contrôle, gages d'une bonne marche du ménage communal et de l'utilisation optimale des moyens.

Pour la fraction du PLR

Ralph Bourquin

forum neuvevillois

CONSEIL GENERAL DU MARDI 14 JUIN 2011

POSTULAT

FONCTIONS ET CHARGES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Devant la forte augmentation des charges du conseil municipal et afin d'analyser au plus juste la ventilation des tâches des différents dicastères, Forum neuvevillois demande au conseil municipal d'étudier dans quelle mesure il pourrait définir de façon précise les tâches et-ou le cahier des charges par dicastère ainsi que le contenu et la rémunération des conseillers municipaux.

Cette demande a pour objectif de recentrer la mission des élus au municipal à une gestion et à des tâches de conduite politique et non opérationnelle de telle sorte que ces mandats puissent être assumés par les futurs candidats miliciens.

Cette description de fonctions pourrait être accompagnée de l'organigramme actualisé et détaillé par dicastère.

Pour Forum Neuvevillois
Catherine Frioud Auchlin